



REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Rouilly-Sacey
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres restreint (phase candidature)
Référence :	ROUILLYSACEY
Date de mise en ligne :	Le dimanche 12 janvier 2025 à 18:10:02
Date de clôture :	Le lundi 10 février 2025 à 16:00:00
Titre :	Aménagement du centre bourg de Rouilly-Sacey
Descriptif :	<p>Redynamisation du centre bourg du village par l'aménagement des abords de l'école, la création de logements seniors intergénérationnels, l'aménagement d'un local pompiers, la création d'un petit espace commercial et des améliorations de flux liés à l'école primaire avec la création d'une zone de stationnement.</p> <p>-Un second projet sur un site voisin permettrait l'aménagement d'un espace de promenade et maille piéton traversant la commune jusqu'à l'école.</p>

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[31/01/2025 à 10:40:09] Bonjour,
Lorsqu'il est écrit que le "mémoire technique n'excèdera pas 2 pages recto-verso", cela signifie il la rédaction sur 1 feuille format A4 en recto-verso ?
Merci d'avance.

[31/01/2025 14:05:25] Bonjour

La notion de 2 pages recto-verso est équivalent à 2 recto + 2 verso en format A4

Questions / Réponses

[27/01/2025 à 09:33:33] Bonjour

nous souhaiterions confirmer la réponse à une précédente question concernant l'exclusivité comme stipulé à l'article 2.3 du règlement de la consultation : "Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements."

Car en effet, vous précisez dans votre réponse à une question du 16 janvier 2025 : "Suite à votre question, le vous informe qu'il n'y a pas d'exclusivité pour les Bureaux d'Etudes, lorsqu'ils sont membres du groupement donc non mandataire)" mais l'acte d'engagement n'a pas été modifié en ce sens ?

De plus, la notion d'exclusivité semble adaptée à la procédure puisqu'il paraît "délicat" que des mêmes membres soient engagés en plusieurs groupement en phase "Offre" ?

Merci de nous confirmer la notion d'exclusivité et de modifier les documents en conséquence si nécessaire afin de lever les contractions.

bien cordialement

[28/01/2025 15:40:21] Monsieur

Il n'y a aucune contradiction dans les documents fournis dans la consultation. Nous vous confirmons qu'il n'y a pas d'exclusivité pour les membres du groupement, il peuvent donc répondre comme membre de plusieurs groupements.

[23/01/2025 à 11:20:14] Bonjour, il est noté en page 4, paragraphe 1.4 une prime de 2500 €. En page 12, paragraphe 9, aucune prime ne sera versée..

Pouvez-vous préciser svp?

En vous remerciant par avance,

[24/01/2025 16:26:05] Bonjour

Suite à votre demande, je vous confirme qu'il y a une prime de 2500 euros par candidat non-retenu sur la phase offre.

Le RC a été modifié dans ce sens et mis en ligne.

Restant à votre disposition

Cordialement

[20/01/2025 à 17:42:58] Bonjour,

Votre projet comprend un aménagement de voiries et d'espaces extérieurs en complément du projet bâti. Or, les compétences spécifiques à cette maîtrise d'oeuvre ne sont pas exigées : VRD et Paysage. A la place, il est noté "urbanisme". Est-il possible de rectifier le RC en ce sens ? Merci d'avance.

Questions / Réponses

[21/01/2025 09:22:20] Madame

Suite à votre demande, vous trouverez en pièce jointe le RC rectifié.

Bien cordialement

LE MAIRE
PATRICK DYON

[17/01/2025 à 17:38:24] Bonjour,

Votre projet comprend un aménagement de voiries et d'espaces extérieurs en complément du projet bâti. Or, les compétences spécifiques à cette maîtrise d'oeuvre ne sont pas exigées : VRD et Paysage. A la place, il est noté "urbanisme". Est-il possible de rectifier le RC en ce sens ? Merci d'avance.

[21/01/2025 09:22:01] Madame

Suite à votre demande, vous trouverez en pièce jointe le RC rectifié.

Bien cordialement

LE MAIRE
PATRICK DYON

[16/01/2025 à 09:11:12] Bonjour,

Pourriez vous nous confirmer qu'il n'y a pas d'exclusivité pour les bureaux d'études en tant que membres du groupement.

Merci d'avance,

Cordialement

[17/01/2025 17:10:44] Bonjour

Suite à votre question, je vous informe qu'il n'y a pas d'exclusivité pour les Bureaux d'Etudes, lorsqu'ils sont membres du groupement (donc non mandataire).

Bien cordialement

[15/01/2025 à 18:13:41] bonjour,

Y a t il exclusivité pour les bureaux d'études ?

par avance merci

Questions / Réponses

[17/01/2025 17:10:08] Bonjour

Suite à votre question, je vous informe qu'il n'y a pas d'exclusivité pour les Bureaux d'Etudes, lorsqu'ils sont membres du groupement (donc non mandataire).

Bien cordialement

[13/01/2025 à 09:07:51] Merci de déposer sur la plateforme un acte d'engagement en version word.

Cordialement

[14/01/2025 11:28:02] Bonjour

L'acte d'engagement à été déposé sur la plateforme en version word ce jour.

Cordialement

MAIRIE DE ROUILLY-SACEY